



*DIREN Auvergne*

**AVRIL 2009**

# Document d'Objectifs Natura 2000

**Site FR 830 1072**

**document de synthèse**

Milieux naturels et biodiversité

Milieux naturels et biodiversité  
Politiques de développement durable  
Concertation et formation  
Énergie et climat  
Aménagement et projets de territoire



[mosaïque-environnement.com](http://mosaïque-environnement.com)



## SOMMAIRE

<b>LE VAL D'ALLIER.....</b>	<b>2</b>
<b>DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE .....</b>	<b>2</b>
<b>LE VAL D'ALLIER LIMAGNE BRIVADOISE .....</b>	<b>13</b>
<b>SYNTHESE DES ENJEUX ET PRINCIPAUX FACTEURS D'EVOLUTION .....</b>	<b>13</b>
<b>PRESENTATION DES ACTIONS.....</b>	<b>32</b>
<b>PROGRAMMATION DES ACTIONS .....</b>	<b>42</b>



## LE RESEAU NATURA 2000 : PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le site du Val d'Allier Limagne Brivadoise a été inventorié, dans le cadre de la directive européenne " Habitats - Faune - Flore " de 1992, comme site d'intérêt communautaire pour constituer un élément du futur réseau Natura 2000. Ce réseau européen d'espaces naturels est créé dans le souci de préserver les richesses naturelles de l'Union européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales de chaque Etat membre. Il doit ainsi contribuer à atteindre les objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique, adoptée au sommet de la terre de Rio de Janeiro en 1992, et ratifiée par la France en 1996.

Ainsi, la directive Habitats s'intéresse particulièrement aux habitats (milieux naturels) et aux espèces les plus menacés de l'Union Européenne. Habitats et espèces sont alors qualifiés « d'intérêt communautaire ».

Suivant le principe de subsidiarité, qui s'applique aux directives européennes, chaque état membre a la responsabilité de son application sur son territoire, et a la charge de définir les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs fixés.

La démarche choisie par la France pour répondre à ces préoccupations consiste à élaborer des documents d'orientation appelés " Documents d'Objectifs ".

### Le document d'objectifs : une étape essentielle

Le document d'objectifs (dit « Docob ») correspond à la première étape de la mise en œuvre de la directive Habitats. Il constitue à la fois une **référence** et un **outil d'aide à la décision** pour l'ensemble des personnes ayant compétence sur le site. Il fixe également, pour 6 ans, les conditions de mise en œuvre des mesures de gestion et de préservation : **qui fait quoi** et avec **quels moyens**. Ce document comporte :

- un état initial du site portant sur le patrimoine naturel et son état de conservation, les activités humaines qui s'y exercent, les projets, les politiques publiques qui le concernent;
- un descriptif des objectifs et mesures définis pour le maintien, ou le rétablissement, des milieux naturels dans un état de conservation favorable.

Il est le fruit :

- d'une analyse scientifique menée sur le site en 2006 et 2007, portant notamment sur la cartographie et la caractérisation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
- d'une analyse du contexte socio-économique du territoire ;
- d'une réflexion conduite en commun avec les partenaires locaux (élus, administrations, techniciens, associations d'usagers, agriculteurs ...) et Mosaïque environnement (opérateur du document d'objectifs) au cours de différents entretiens et groupes de travail.

Le présent document constitue le rapport de synthèse, il est complété d'un rapport détaillé et d'un atlas cartographique.

## - LE VAL D'ALLIER

### DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

#### Le site

Le site Natura 2000 FR 8301072 « Val d'Allier Limagne Brivadoise » s'étend sur un linéaire approximatif de 20 kilomètres pour le tronçon Allier de Vieille-Brioude au sud jusqu'à Vezézoux au nord. Il concerne 9 communes, toutes situées dans le département de la Haute-Loire.

Ce tronçon de l'Allier présente un patrimoine **biologique remarquable**, du fait de la présence d'une mosaïque d'habitats naturels liés à la rivière et à sa dynamique ainsi que de nombreuses espèces rares ou menacées à l'échelle de l'union européenne.

La rivière constitue un couloir d'échanges et un axe migratoire fondamental pour de nombreuses espèces, notamment les poissons et des oiseaux.

La Vallée de l'Allier constitue également le siège de nombreuses activités humaines (urbanisation, agriculture, extractions de granulats ...) dont certaines, par leur action sur le territoire, ont contribué à façonner ces espaces remarquables. Elle présente également un très fort enjeu pour l'alimentation en eau potable.

Fort de ces caractéristiques écologiques, le site « Val d'Allier-Limagne Brivadoise » a été inventorié comme site d'intérêt majeur dans le cadre de la Directive européenne « Habitats » et, de ce fait, comme un élément du futur réseau Natura 2000.

## Le patrimoine naturel

### Les habitats naturels d'intérêt communautaire : définition et état de conservation

Les habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site peuvent être regroupés en quatre grandes catégories, dont trois sont en relation directe avec la rivière Allier.

**La végétation aquatique de l'Allier** : il s'agit d'herbiers aquatiques se développant directement dans le lit mineur de l'Allier au niveau des radiers, ou dans les bras morts. Certains sont également présents au sein de certaines gravières.

**Les habitats de grèves** : ils correspondent à des groupements végétaux pionniers, disséminés au sein du lit apparent de la rivière et des bras morts, colonisant chaque année les alluvions inondées de l'automne à la fin du printemps :

- la végétation annuelle pionnière des grèves sableuses humides (caractérisée notamment par la présence de Chénopodes, plantes de la famille des épinars) ;
- la végétation annuelle pionnière des grèves et des galets humides riches en nutriments (caractérisée notamment par la présence de bidents et de petites renouées) ;
- la végétation annuelle pionnière des vases et limons humides pauvres en nutriments chaque fin d'été (caractérisée par les petits souchets).

**Les habitats herbacés à l'écart du lit mineur** : il en existe différents types suivant qu'ils sont localisés en bordure du lit mineur ou un peu plus éloignés :

- les pelouses sèches alluviales à Orpins et Armoise champêtre ;
- les pelouses sèches sur pentes rocheuses à Fétuques et Armoise champêtre ;
- les dalles rocheuses à Orpins ;
- les prairies de fauche du lit majeur ;
- les mégaphorbiaies eutrophes, correspondant à une végétation de hautes herbes à feuilles larges sur zones riches en nutriments.

**Les forêts alluviales** : les forêts alluviales du Val d'Allier comportent quatre habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive " Habitats - Faune - Flore " :

- les forêts alluviales à bois tendre dominées par les saules et les peupliers (habitat naturel d'intérêt prioritaire) ;
- les forêts alluviales à bois dur, composées essentiellement de chênes, ormes et frênes ;
- les chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes ;
- les aulnaies-frênaies des petits cours d'eau, affluents de l'Allier ;

Sur le site, les forêts alluviales sont les habitats d'intérêt communautaire les mieux représentés en termes de surface. Leur état de conservation est très variable d'un secteur à l'autre : certaines sont dégradées (dépôts de déchets et ordures, espèces exotiques envahissantes, fréquentation par des engins à moteur, déficit d'alimentation en eau ...) tandis que d'autres présentent un état de conservation favorable.

### Les espèces d'intérêt communautaire

Parmi les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'annexe II de la directive Habitats présentes sur le site, figurent des mammifères, des amphibiens, des poissons et des insectes.

#### Les Mammifères :

**Le Castor** : n'est présent de façon certaine, que sur le tronçon Breuil-sur-Couze / Issoire. Ailleurs, il n'est présent que ponctuellement (individus isolés), mais les potentialités sont importantes sur la rivière Allier.

**La Loutre** : ce carnivore est aujourd'hui recensé sur tout le linéaire de l'Allier, même si cette présence n'est que ponctuelle sur certains tronçons (en particulier le nord du site). Des traces ont été observées en 1996 et 1997 sur la Senouire, et en aval de Vieille-Brioude. Puis en 1999 des observations sur la Senouire, et sur l'Allier en aval de Vieille-Brioude sur les communes d'Azerat et Auzon a permis de démontrer la jonction entre les populations du moyen-allier et du Haut-Allier (Bouchardy, 1999).

**La Barbastelle (chauve-souris)** : cette chauve-souris est rare dans le Val d'Allier qui ne constitue pas son habitat de prédilection. Au niveau du site Val d'Allier Limagne brivadoise, une colonie a été recensée à la confluence Senouire/Allier (BERNARD, 2005). Le site est l'un des secteurs qui lui est le plus favorable (bâtiments, vieux boisement en proximité ...). **Cette colonie est la deuxième connue dans le département de la Haute Loire. Elle est importante pour l'espèce et la région Auvergne.**

**Le Murin à oreilles échancrées (chauve-souris)** : il a été localisé sur la **commune de Vieille-Brioude**, c'est pourquoi il est fortement probable qu'il utilise le site Val d'Allier Limagne Brivadoise pour rechercher sa nourriture ;

**Le Petit Rhinolophe (chauve-souris)** : cette espèce a été localisée sur la commune de **Vieille-Brioude** ;

**Le Grand Rhinolophe (chauve-souris)** : il a été observé sur la commune de **Vieille-Brioude**.



### Les amphibiens

**Le Triton crêté** : signalé dans la fiche du site Natura 2000, l'espèce est considérée pour l'heure comme absente sur le site, mais potentielle.

### Les Poissons

L'Axe Loire Allier constitue un axe de circulation pour plusieurs poissons migrateurs :

**Le Saumon atlantique** : il remonte le cours de la Loire, puis celui de l'Allier. L'espèce est présente au stade juvénile sur l'ensemble de l'Allier, de Cournon (63) à l'amont de Luc (48), ainsi que sur les principaux affluents de l'Allier (la Sioule, la Dore, l'Alagnon). Sur l'Allier, les principales zones de reproduction se situent à l'amont de Coudes : des frayères sont néanmoins observées, certaines années, plus en aval, jusque dans le secteur (fédé pêche 43, com. écrite).

**La Lamproie marine** : comme pour le saumon, ce secteur du Val d'Allier constitue à la fois une zone de transit et de reproduction : des frayères sont présentes sur l'Allier jusqu'à Brioude (43), ainsi que sur la Sioule, la Dore et le bas Alagnon.

**La Grande alose** : présente sur l'Allier, en effectifs très variables suivant les années (reproduction confirmée jusqu'à l'amont d'Issoire).

Quatre espèces sédentaires sont répertoriées :

**La Lamproie de Planer** : sur le site, l'espèce n'a pas été observée récemment. Sa présence est toutefois probable sur le site car sa reproduction est avérée sur les petits affluents de l'Allier et sur l'Allier en amont d'Issoire (Fédération de Pêche de Haute-Loire, comm. pers.). L'espèce est considérée pour l'heure comme absente mais potentielle sur le site ;

**Le Chabot** : il est considéré pour l'heure comme absent mais potentiel sur le site ;

**Le Toxostome** : il est présent au niveau du site Val d'Allier Limagne brivadoise, en aval de Brioude (rapport CSP, 2000). Il est fréquemment observé sur l'Allier, notamment de l'aval de Brioude (43) jusqu'au bec d'Allier (CSP, 2000) et sa présence est avérée sur les communes de Fontanes et d'Azerat (CSP, 2006).

**La Bouvière** est localisée sur l'Allier, en aval d'Issoire, et particulièrement sur ses annexes hydrauliques (bras morts, reculs, boires ...). L'espèce est présente sur l'ensemble du site (CSP, comm. pers.) : elle a été mentionnée en 2005 dans le méandre de Précaillé.

### **Les Insectes**

**Le Gomphe serpent (Libellule)** : se trouve préférentiellement dans le lit de plein bord de l'Allier et dans les secteurs de forte dynamique fluviale. Cette libellule était présente il y a une dizaine d'années sur l'Allier, de Brioude à la confluence avec la Loire. Elle ne semble pas avoir été revue depuis 10 ans dans la zone, ni sur l'Allier dans le Puy-de-Dôme. De ce fait, l'espèce est considérée pour l'heure comme absente mais potentielle sur le site.

**La Cordulie à corps fin (Libellule)** : les prospections réalisées en 2005 sur 4 sites d'échantillonnage sur le site natura2000 ont permis d'observer des exuvies de l'espèce en faible abondance sur le chenal actif de l'allier en amont de site, sur la commune de Brioude (IRIS, 2005).

**L'Agrion de Mercure (Libellule)** : il est présent dans les parties ensoleillées des petits affluents de l'Allier (tels que le ruisseau de Vendage) mais en faible abondance et est considéré comme peu commun dans le secteur.

**Le Lucane cerf-volant (Coléoptère<sup>1</sup>)** : il est probablement présent sur l'ensemble du linéaire.

### **Les espèces végétales**

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la directive Habitats n'a été recensée sur le site.

---

<sup>1</sup> Les Coléoptères sont un groupe d'Insectes, parmi lesquels on trouve les hannetons, les coccinelles ...

## La ressource en eau

### Le contexte hydrographique

#### Morphologie des écoulements

Le Site FR 8301072 « Val d'Allier Limagne Brivadoise » appartient géographiquement à l'unité principale de l'Allier Montagnard, à la limite de l'Allier de plaine (cf. carte R4). Cette zone marque ainsi la fin des gorges et l'entrée de l'Allier dans les plaines de Limagne, et présente une pente moyenne relativement forte (1.5 à 1.3‰).

La rivière offre trois faciès contrastés conditionnés par la dynamique :

- **de Vieille Brioude à l'aval du Pont de Lamothe, le lit est plutôt rectiligne et assez fortement contraint** (avec 2 400m d'enrochements et digues, soit près de 30% de la longueur du tronçon). Ce sous-tronçon est inactif en termes d'érosion ;
- **de Cougeac au pont d'Auzon, le lit est sinueux à très sinueux**, moins contraint (environ 2800 m d'enrochements et digues, soit un peu plus de 10% du linéaire). La rivière est plus naturelle et présente de forts indices d'activité latérale, passés et présents. Elle se compose de plusieurs beaux méandres associés à des bras morts et des ripisylves. Il s'agit de l'un des sous-tronçons offrant le bilan érosion/abandon le plus équilibré de tout le linéaire étudié ;
- **du pont d'Auzon à la confluence de l'Alagnon, la rivière est un peu moins sinueuse** et rencontre plusieurs contraintes latérales (protections sur 20% du linéaire soit quelques 430 m). Ce sous-tronçon est inactif en termes d'érosion.

Les principaux affluents sont (de l'amont vers l'aval) : le ruisseau du Courgoux, la Senouire, le ruisseau du Tervinol le ruisseau de la Bastide, le ruisseau de Vendage, le ruisseau de Chastan, le ruisseau de l'Auzon, le ruisseau de Cé et le ruisseau de la Leuge.

Sur le site Natura 2000, le régime hydrologique de l'Allier est de type pluvio-nival (pointe de débit en mars-avril) tandis qu'il devient pluvial en aval. Le principal étiage s'étale de juillet à septembre, et le réservoir de Naussac joue un rôle de soutien d'étiage depuis 1983.

Les conditions climatiques sont à l'origine de 2 grands types de crues sur le site Natura 2000 :

- les crues d'origine cévenole, propres à la partie amont du bassin versant, en limite de Vieille-Brioude, qui surviennent à l'automne, de septembre à décembre et sont très violentes ;
- les crues mixtes (précipitations cévenoles relayées à l'aval par des perturbations océaniques). Ces crues exceptionnelles engendrent des débits très importants (cas de 1866) et sont plus dommageables et plus fréquentes.

### Qualité des cours d'eau du site

La situation qualitative des cours d'eau du site est variable en fonction des polluants considérés. La qualité des eaux de l'Allier est globalement " très bonne " vis-à-vis des matières azotées, « bonne » pour les nitrates et le phosphore. **Le SAGE Allier aval signale quelques points noirs notamment au regard de l'altération MOOX<sup>2</sup>, après la traversée de la zone urbanisée de Limagne. A ce titre, la qualité pour ce paramètre est jugée mauvaise à la station de Brioude. Il convient toutefois de noter que seule l'année 2005 a été très mauvaise, les indices des années précédentes étant très bons.**

La qualité des petits affluents est assez hétérogène et peut sensiblement différer d'un cours d'eau à un autre. La qualité globale de la rivière **Allier « tamponne » naturellement la qualité de leurs eaux par effet de dilution.** On note ainsi **une teneur en nitrates et en pesticides plus élevée sur certains affluents** tels le ruisseau de la « Vendage » (Cohade) et le « Ternivol » (Fontannes) tandis que les dernières mesures effectuées sur la Senouire en 2005-2006 n'ont pas détectées de produits phytosanitaires.

Le niveau de qualité traduit l'impact des activités humaines. Les dégradations liées à la présence de matières phosphorées traduisent ainsi des rejets domestiques où les traitements sont insuffisants. Selon les premiers diagnostics du SAGE Allier Aval, il apparaît aussi que les eaux de l'Allier sont également altérées par une pollution diffuse d'origine agricole liée aux grandes cultures intensives de la plaine de la Limagne.

### La nappe aquifère de l'Allier, principale ressource de la région, est particulièrement sollicitée

Les usages et les besoins du bassin de l'Allier se concentrent principalement le long du cours d'eau, dans la plaine alluviale. La nappe alluviale de l'Allier fournit l'essentiel de la ressource en eau potable, industrielle et d'irrigation du département.

Les eaux pompées sont très vulnérables à la pollution, qui peut avoir pour origine les eaux de ruissellement, les traitements des cultures, les rejets non-traités effectués dans la rivière et la présence de carrières dégradées ou de décharges sauvages.

La nappe est étroitement liée au cours d'eau et soumise à la dynamique fluviale. Durant les années 60 et jusqu'en 1980, une surexploitation du stock alluvionnaire s'est traduite par un abaissement du lit avec une baisse de productivité des ouvrages liée à la diminution de la part d'alimentation par la rivière. Plus de 70% de l'Allier, entre Vieille-Brioude et Villeneuve, a subi un phénomène d'enfoncement à des degrés divers (de l'ordre de 1 à 2 m en moyenne). Les tronçons de l'Allier situés dans le site Natura 2000 Limagne Brivadoise figurent parmi les plus touchés. Depuis la fin des extractions en 1980-1985, ce phénomène est en phase de réajustement morphodynamique : toutefois, si l'on note une amélioration sensible de cette dynamique, **le bilan sédimentaire dans le site Natura 2000 reste très déséquilibré.**

## Contexte social et économique - Interactions avec le site Natura 2000

Le site Natura 2000 « Val d'Allier Limagne Brivadoise » fait l'objet de nombreux usages, à des fins économiques ou de loisirs, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs.

Ces différentes activités, qui sont parfois concurrentes, peuvent en effet avoir des interactions, positives ou négatives, avec la préservation du patrimoine naturel. Elles sont analysées sous cet angle, sans remettre en cause leur bien-fondé économique.

### Urbanisme, équipements et infrastructures

Les communes du site sont majoritairement de petite taille (8 des 9 communes ont moins de 2 000 habitants), la plus importante étant Brioude (6 820 habitants selon le RGP 99, 6 695 selon l'enquête provisoire de 2005). La structure urbaine se présente majoritairement sous la forme de petits bourgs et d'habitations dispersées plus ou moins proches de la rivière. Les diverses constructions situées à proximité de l'Allier et les structures artificielles nécessaires à leur protection ont corseté la rivière sur une partie de son cours, réduisant son espace de liberté.

En termes de documents de planification, Cohade et Brioude disposent d'un PLU (approuvé ou en révision) et Lamothe a mis son POS en révision PLU. Vézézoux et Vieille-Brioude ont un POS approuvé et Fontannes et Auzon ont une carte communale. Le Règlement National d'Urbanisme s'applique sur la commune d'Azérat qui élabore actuellement une carte communale.

Les documents d'urbanisme affirment généralement la vocation naturelle des terrains situés en site Natura 2000 avec toutefois des projets de développement des activités de tourisme et de loisirs. Le territoire n'est concerné par aucun Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Les terrains étant inondables, le décret du 17/10/1969 a délimité un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de la vallée de l'Allier : ses dispositions constituent une servitude qui doit figurer dans les POS et PLU.

Le site est également bordé ou traversé par plusieurs infrastructures importantes : la voie ferrée Paris-Clermont-Nîmes en rive droite, qui n'est actuellement pas électrifiée, la route nationale RN 102 reliant Clermont-Ferrand (A75) à la vallée du Rhône (A7), qui traverse le site à Brioude, Vieille-Brioude et Fontannes.

Le développement des zones urbaines et des voiries peut être fortement préjudiciable à la préservation du site, d'autant que les effets sont irréversibles : destruction et fragmentation de milieux naturels, diminution des connexions latérales et longitudinales, perturbation des échanges et déplacements, artificialisation et modification des conditions du milieu, pollutions diverses (eaux, air, déchets) ... Toutefois, le caractère inondable des parcelles riveraines de la rivière limite les possibilités d'implantations.

La réalisation de ce type de projets est par ailleurs soumise à l'élaboration d'une évaluation environnementale au titre de l'Article 6 qui doit précisément définir les effets sur le site Natura 2000 et proposer des mesures compensatoires.

### **Les activités industrielles et d'extraction de granulats**

Le tissu industriel du Brivadois repose sur un riche tissu de PME constitué d'une cinquantaine d'entreprises, dont près des 3/4 sont installées à Brioude. Les principaux domaines d'activités sont la sous-traitance automobile, l'agroalimentaire, le bois et le carton. On recense également des entreprises sur Vergongheon (métallurgie, granulats), Vieille-Brioude (agroalimentaire), Cohade et Fontannes. De nombreuses installations classées pour l'environnement, industrielles ou agricoles, sont présentes sur les communes du site, dont certaines à proximité immédiate du périmètre Natura 2000.

Le Val d'Allier recèle **d'importants gisements de matériaux alluvionnaires**. Il présente, de ce fait, des enjeux importants pour la production de granulats. Deux sites en exploitation (Brioude) et 4 anciennes gravières (1 à Auzon, 2 à Vézeux, 1 à Brioude) sont recensés sur le site NATURA 2000.

Autrefois pratiquée dans le lit mineur, l'exploitation de granulats est la principale cause du phénomène d'incision qui, malgré l'interdiction des gravières en lit mineur depuis 1981, se fait encore sentir aujourd'hui. L'enfoncement du lit, lié à la création d'un déficit en matériaux dans le lit de la rivière, entraîne la mise à nu du substrat marneux (en particulier au seuil des Madeleines), la baisse de la nappe alluviale (qui entraîne, à court terme, la diminution de la ressource en eau potable de qualité), la déconnexion de certains bras morts, et participe à l'évolution accélérée des milieux (forêts notamment).

Si l'exploitation de granulats n'est aujourd'hui pratiquée que dans le lit majeur, les carrières alluvionnaires en lit majeur ont également des impacts environnementaux : fragilisation de la qualité des eaux de la nappe alluviale par les risques de pollution et les phénomènes d'eutrophisation, consommation d'espace, mitage des terrains ... Toutefois, leur réhabilitation écologique peut aussi permettre la création de nouveaux milieux, propices à la diversité biologique (en particulier pour les oiseaux).

### **Les activités agricoles et sylvicoles**

Les communes du Val d'Allier présentent des taux de boisement variables, très faibles (< 5%) sur Cohade et Brioude, à très importants (supérieurs à 45%) sur Vieille-Brioude, Azerat et Vézeux. En dehors du domaine public fluvial, la forêt est à dominante privée. L'ONF gère des forêts sur Vieille Brioude, Auzon et Azerat mais aucune n'est incluse dans le site Natura 2000. La forêt la plus proche est la forêt sectionale de Lugeac, sur la commune d'Auzon : d'une surface de 7,67 ha. Elle se trouve rive gauche de l'Allier, à environ 250 m du site.

A l'intérieur du périmètre Natura 2000, les superficies boisées couvrent 19 ha (17,5%) et sont réparties de manière beaucoup plus homogène (taux de boisement variant de 0,5 à 4,4%). Les forêts alluviales constituent le type d'occupation dominant. Elles sont peu exploitées (bois de chauffage).

A l'image du département, où elle utilise près de 50 % des espaces, l'agriculture est bien représentée sur les communes du site Natura 2000 (SAU représentant 25 à 50% de la superficie communale), notamment sur Lamothe, Fontannes et Cohade.

Si les terrains inventoriés au titre de la directive Habitats ne présentent pas d'enjeu économique majeur pour l'activité agricole, ce n'est pas le cas des terrains riverains ou situés à l'intérieur du site, qui présentent une vocation agricole affirmée. Les milieux agricoles, qui représentent environ 36% de la surface du site, sont très largement dominés par les prairies. Les cultures représentent 5 % de la surface totale, comme les friches agricoles.

Pour certains agriculteurs riverains, la dynamique fluviale constitue une contrainte importante, des surfaces pouvant être érodées par le cours d'eau. Des endiguements et enrochements ont ainsi été réalisés pour protéger les terres agricoles.

**L'irrigation est localement assez développée** grâce à des pompages directs dans l'Allier. Les volumes prélevés restent toutefois très inférieurs à ceux de l'Allier aval. Les prélèvements sont très majoritairement destinés à l'irrigation du maïs, qu'ils soient dans ou hors du site Natura 2000.

### **Les activités de tourisme et de loisirs, et les autres usages**

Les pratiques récréatives sont diversifiées et développées sur le site Natura 2000.

Le site présente un intérêt cynégétique important et constitue la principale, si ce n'est l'unique zone du Brivadois de chasse au gibier d'eau. La pratique de cette activité reste toutefois modérément développée sur le site Natura 2000. Du fait du statut foncier des terrains, on distingue la chasse pratiquée sur le Domaine Public Fluvial (DPF), qui relève d'une gestion spécifique, de celle pratiquée sur les terres privées. Le DPF est divisé en lots de chasse loués par adjudication pour une durée de six ans :

Sur les communes du site, la chasse est gérée localement par 9 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA). On recense une seule chasse privée, à proximité immédiate du périmètre (chasse privée de la Bageasse sur la commune de Fontannes).

Deux types de réserves de chasse sont recensés sur le territoire :

- les réserves de chasse et de faune sauvage créées pour 5 ans au moins par les ACCA : plusieurs concernent le périmètre Natura 2000 ;
- les réserves du DPF, instituées en parallèle de chaque renouvellement de bail : 3 réserves concernent le périmètre (sur Lamothe, Azerat et Auzon).

Le site est concerné par la pêche de loisirs. Deux associations agréées, regroupant quelques 2 000 adhérents, se partagent les lots de pêche sur le tronçon concerné : l'AAPPMA de Brioude et celle de Sainte-Florine. Chacune paie une redevance à l'état. Elles gèrent également d'anciennes gravières, en lien avec la très forte demande des pêcheurs. Quatre étangs privés sont également pêchés.

D'un point de vue piscicole, l'Allier est classé en première catégorie piscicole (salmonidés dominants) jusqu'à Saint-Arçons d'Allier, puis en aval de celle-ci, en seconde catégorie. Elle présente une alternance de zones lentes, favorables au brochet et au barbeau, et de zones rapides, caractérisées par deux espèces indicatrices (la truite de rivière et l'ombre). Avec une 30<sup>aine</sup> d'espèces, ce tronçon abrite la plus grande diversité piscicole du département. Il présente également un intérêt halieutique particulier lié au fait qu'il est le seul site à Cyprinidés identifié dans le PDGP<sup>2</sup> avec, comme espèce repère, le Brochet.

Les pratiques de chasse et de pêche, telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation en vigueur, sont compatibles avec la préservation des habitats et espèces concernées par la Directive Habitats.

---

<sup>2</sup> PDGP : Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles

**D'un point de vue des activités de tourisme et de loisirs**, le site draine un public depuis les agglomérations d'Issoire, voire du Puy en Velay, ce qui génère une demande forte en termes de loisirs de plein air. Ceci a conduit à la mise en place de certains équipements : centre nautique de Brioude, aménagement d'accès aux bords de l'Allier utilisés pour le pique-nique, aménagement de zones de baignade, notamment sur Auzon, Brioude et Vieille-Brioude, camping (à Vieille Brioude), centres équestres (Auzon, Fontannes) ...

Le site est propice à la promenade et à la randonnée. De nombreux circuits de petite randonnée sont recensés notamment à Auzon, Lamothe, Brioude, Fontannes, Vieille-Brioude ... Plusieurs collectivités ont des projets d'agrandissement, de création ou de connexion de sentiers afin d'augmenter leur offre dans ce domaine. La région Auvergne soutient un projet d'itinéraire le long de l'Allier, sur trois départements (Allier, Puy-de-Dôme et Haute-Loire). Ce projet de voie verte et véloroute est en cours d'étude. Il s'agirait de réaliser un aménagement pertinent pour le développement économique dans un souci de développement durable. L'objectif est de répondre aux attentes et besoins de la clientèle touristique et de la population locale, tous usagers confondus. Cet itinéraire à aménager doit être respectueux de l'équilibre de la rivière et de son patrimoine naturel.

La pratique du canoë-kayak (individuelle ou accompagnée dans le cadre de clubs sportifs ou par des organisateurs privés) est assez développée. Une base est implantée sur Brioude, à hauteur du pont de Lamothe. La pratique du canoë-kayak est réglementée par un arrêté interdépartemental fixant notamment les lieux d'embarquement et de débarquement autorisés.

Quelques sites de découverte nature sont aménagés sur le site : site information Loire Nature du CEPA et méandre de Précaillé (Lamothe), méandre des Granges (Vergongheon). Quelques sites font l'objet d'une gestion patrimoniale (ENS/CEPA/CSA/LPO) : site Loire Nature « les Vigeries » (Azérat), au niveau du méandre des Granges, du méandre de Précaillé. On notera également la présence de la maison du Saumon (Brioude).

Outre les activités de loisirs nature, le riche patrimoine culturel local est propice à la découverte.

**L'impact de cette fréquentation sur les milieux naturels est difficile à apprécier.** On note des dégradations ponctuelles, liées aux véhicules motorisés et de nombreuses décharges sauvages. Son développement incontrôlé pourrait toutefois s'accompagner d'incidences plus lourdes sur les milieux. *A contrario*, elle peut être un vecteur de découverte et de connaissance du patrimoine naturel. Elle nécessite pour cela d'être organisée afin de limiter les risques de dégradations et les conflits avec les autres usagers. La multiplication de projets de valorisation pourrait entraîner une concurrence entre les différents équipements ainsi que des conflits d'usages. Il sera donc nécessaire qu'ils s'inscrivent dans une démarche coordonnée et soucieuse des équilibres écologiques et sociaux du site.



## LE VAL D'ALLIER LIMAGNE BRIVADOISE

### SYNTHESE DES ENJEUX ET PRINCIPAUX FACTEURS D'EVOLUTION

#### Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

##### Les habitats naturels d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire identifiés sur le site, typiques des vallées des grands cours d'eau, sont en régression à l'échelle européenne. Ces habitats sont généralement représentés par des communautés végétales propres au bassin de la Loire et de l'Allier.

##### **A l'échelle du site, les enjeux les plus forts concernent :**

- les forêts alluviales à bois tendre (intérêt prioritaire et enjeux faunistiques) ;
- les forêts alluviales à bois dur ;
- la végétation annuelle des sables remaniés par les hautes eaux annuelles (habitat de grève) ;
- les végétations annuelles des vases humides exondées.

##### Les espèces d'intérêt communautaire

**A l'échelle nationale et européenne, les espèces directement liées à la rivière** (le Castor d'Europe, la Loutre, la Barbastelle, les espèces de poissons dont les grands migrateurs) **représentent le principal enjeu du site.**

**Le Val d'Allier Limagne Brivadoise a une responsabilité particulièrement forte pour la préservation de la population de Saumon atlantique,** spécifique du bassin de la Loire. Le site constitue à la fois une zone de transit et de reproduction pour l'espèce. Deux autres poissons migrateurs se reproduisent sur le site : la Grande alose et la Lamproie marine.

En ce qui concerne les Libellules, l'état des populations n'est pour l'instant pas connu. Le Lucane cerf-volant, insecte lié aux forêts alluviales, semble encore bien représenté.

**Au niveau des Chauves-souris, le Val d'Allier, en Haute-Loire constitue un secteur favorable aux chiroptères et d'importance pour la préservation de certaines espèces à l'échelle de la région Auvergne telles que la Barbastelle.** Le peuplement chiroptérologique est à la fois diversifié avec un nombre d'espèces important à mettre en parallèle avec la surface assez limitée du secteur, mais les effectifs des populations ne sont pas connus du fait d'un déficit de connaissances. Leur présence régulière sur la commune de Vieille-Brioude est avérée, mais l'utilisation du val d'Allier Limagne Brivadoise comme habitat est moins connue. L'offre de gîtes favorables et surtout la présence de milieux de chasse diversifiés et préservés, sont les éléments qui permettent le développement de ces espèces.

## **Principaux facteurs d'évolution**

Deux catégories de facteurs majeurs d'évolution des habitats et habitats d'espèces peuvent être distinguées : les facteurs favorables à un bon état de conservation et ceux qui sont défavorables.

### **Les facteurs favorables à la préservation du patrimoine naturel**

#### **Les facteurs naturels**

\* Le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de mobilité du cours d'eau est très favorable à la conservation de la plupart des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit du facteur essentiel sur le site.

\* L'alimentation en eau et la qualité de la ressource en eau : la qualité de l'eau, tant au niveau des boires que de la rivière et des ruisseaux affluents, est essentielle pour la plupart des espèces et des habitats.

### **Les facteurs d'origine anthropique**

\* **La gestion agri-environnementale des milieux herbacés** : le pâturage extensif et la fauche des milieux herbacés riverains du cours d'eau sont favorables à la biodiversité (rôle de corridor également). Ils permettent de compenser, pour certains milieux comme les pelouses, l'absence de dynamique fluviale. Elles permettent également de bloquer l'évolution naturelle des prairies, en maintenant la strate herbacée. Le pâturage pratiqué sur les zones de francs-bords permet ainsi la présence de milieux complémentaires des autres habitats. Le maintien des pâtures présente également un intérêt paysager, aspect non négligeable dans un site dont la vocation touristique est affirmée. Enfin, il présente rôle fonctionnel essentiel dans la qualité de l'eau en filtrant les nutriments (phosphates, nitrates) et comme champ d'expansion des crues.

\* **La gestion des boires et reculs** : les opérations visant à reconnecter certains reculs peuvent permettre de compenser la perte de dynamique fluviale liée à l'incision du lit de l'Allier et sont favorables à la préservation de la diversité des milieux. L'existence de reculs liés aux cours d'eau est favorable à la Bouvière et au maintien d'habitats d'intérêt communautaire. L'entretien de certaines boires peut permettre d'éviter leur comblement naturel progressif et, en conséquence, d'éviter leur disparition.

\* **Les projets et programmes en faveur de l'environnement** : de nombreuses actions de gestion, menées à l'échelle du site ou au niveau national, ont des conséquences positives sur la préservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire :

- le plan Loire Grandeur Nature (2007-2013), mis en œuvre en Auvergne par le CEPA et la LPO Auvergne, a permis la mise en œuvre d'opérations de maîtrise foncière, de gestion et de valorisation sur quelques zones ;
- un programme LIFE-Nature "Sauvegarde du grand Saumon de Loire" a été présenté à la Commission Européenne par l'association LOGRAMI (Loire Grands Migrateurs) afin d'amorcer le retour de la population du saumon atlantique sur l'Axe Loire-Allier ;
- les SAGE Allier aval et du Haut Allier permettront, au travers de leurs programmes d'actions, d'agir en faveur de la protection de la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ;
- la Politique Espaces Naturels Sensibles a été instaurée par le département de Haute-Loire et est destinée à préserver et à valoriser les espaces naturels remarquables (exemple du méandre de Précaillé) ;
- le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles établit la politique de gestion piscicole du département et les moyens de sa mise en œuvre par le biais du Plan d'Action Nécessaire ;
- un certain nombre de sites ou d'espèces ont fait l'objet de plans ou notices de gestion dans le périmètre du site Natura 2000 (Plan de gestion du méandre de Précaillé- CEPA, méandre des Granges - CEPA, Plan de gestion des poissons migrateurs – CSP).

D'autres actions sont menées en faveur de l'environnement. Des procédures comme les PLU doivent permettre de préserver l'équilibre général du site.

## **Les facteurs défavorables à la préservation du patrimoine naturel**

### **Les facteurs naturels défavorables**

- \* **L'absence de fortes crues** limite la régénération des milieux naturels et le retour à des stades de végétations pionnières qui sont le moteur de la diversité écologique du site.
- \* **L'évolution naturelle** : en l'absence de dynamique fluviale ou d'intervention humaine, les milieux évoluent progressivement vers un stade climacique (stade final d'évolution, en général forestier). Cela conduit, à une homogénéisation des milieux et corrélativement, à la diminution du nombre d'espèces.
- \* **La prolifération des plantes exotiques invasives** : comme le Robinier faux-acacia, la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya, la Grande jussie, etc. peuvent devenir dominantes au point d'entraîner la dégradation ou disparition de certains habitats d'intérêt européen (leur présence, si elle échappe généralement au contrôle de l'homme est une conséquence induite des activités humaines).
- \* **La prolifération d'espèces animales** (exotiques ou indigènes) peut également poser problème. Deux espèces exotiques sont potentiellement concernées :
  - les tortues exotiques ;
  - le Ragondin : destruction des berges et de la végétation riveraine, impact possible sur les moules d'eau douce nécessaires à la reproduction de la Bouvière.

**Un facteur majeur : la perturbation de la dynamique fluviale et la restriction de l'espace de mobilité**

La dynamique alluviale est plus ou moins active suivant les secteurs en fonction de facteurs géomorphologiques (espace de divagation réduit à cause du substrat géologique) ou anthropiques (endiguement souvent ancien). Les activités humaines et les aménagements qui en découlent ont pour effet de limiter le déplacement latéral du cours d'eau. Citons en particulier, les protections de berges contre l'érosion (digues, enrochements ...), la réalisation de seuils, barrages (blocage de la charge alluviale) ou ouvrages de franchissement, la surexploitation des alluvions ...

Différents sous-tronçons dynamiques peuvent être définis entre les limites amont et aval du périmètre :

- **de l'extrémité sud du site jusqu'à la voie ferrée** (commune de Brioude) : secteur légèrement encaissé marqué par la sortie des gorges de l'Allier et la confluence avec la Senouire. Ce secteur est caractérisé par quelques habitats naturels propres à ce secteur tels que les pelouses sèches et les dalles rocheuses. Les habitats naturels propres à la dynamique fluviale sont peu présents ;
- **de la voie ferrée (Brioude) aux captages de Cougeac** (Brioude). : secteur marqué par une dynamique fluviale un peu plus importante mais limitée par la présence de gravières. Quelques habitats naturels liés à la dynamique de l'Allier sont présents tels que les forêts de bois dur et de bois tendres ;
- **des captages de Cougeac (Brioude) jusqu'au seuil d'Auzon** : ce secteur est marqué par une dynamique fluviale active qui a entraîné la formation de plusieurs méandres et bras morts. Les habitats naturels sont ici plus diversifiés et dans un meilleur état de conservation tels que les forêts de bois tendres et de bois dur, les mégaphorbiaies, les végétations de grèves exondés, les herbiers aquatiques des bras morts. On constate également la présence au sein des vieux méandres de pelouses alluviales relictuelles ;
- **de Auzon jusqu'à Brassac-les-Mines** : ce secteur est de nouveau marqué par une dynamique fluviale plus limitée liée à la présence d'enrochements sur les berges. Quelques habitats naturels liés à la dynamique sont présents, mais de manière plus fragmentaire.

**Autres facteurs défavorables induits par l'homme**

\* **La destruction des habitats** : l'urbanisation, l'extraction de granulats, la mise en culture ... peuvent entraîner la destruction irréversible des habitats naturels et habitats d'espèces. Les milieux naturels ont ainsi disparu dans de nombreux secteurs. Ce phénomène se poursuit, en particulier au droit des zones cultivées.

\* **La fragmentation des habitats** : les activités précédemment mentionnées peuvent avoir des effets de fragmentation avec, pour conséquences, la diminution des connexions transversales et longitudinales, l'isolement de certains espaces, la création de barrières entre lieux de vie et de reproduction. Au niveau du milieu aquatique, les barrages artificiels peuvent créer des obstacles infranchissables pour les poissons migrateurs.

\* **La dégradation de la ressource en eau** : la dégradation de la qualité de l'eau, tant au niveau des boires que de la rivière et des ruisseaux affluents, peut avoir un impact négatif sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire.

\* **La dégradation des habitats terrestres** : certaines activités peuvent aussi entraîner une dégradation de l'état de conservation des habitats, sans atteindre une destruction irréversible. Il s'agit en particulier :

- de la modification des conditions de milieux : éclairage public pouvant perturber le cycle de certaines espèces, imperméabilisation des sols ... ;
- de l'artificialisation des milieux liée à une gestion excessive ou inadaptée ;
- des pollutions diverses des milieux liées aux déchets, aux produits phytosanitaires, à la circulation automobile, aux rejets domestiques et industriels ;
- de dégradations ponctuelles : piétinement, circulation d'engins ou de véhicules, remblais de chemins, déchets encombrants sauvages...

\* **La perturbation des espèces et des habitats** :

- dérangement en phase de reproduction notamment, du fait d'une fréquentation trop importante ou sur des sites sensibles (cavités souterraines) ;
- émission de bruit et de poussière lors de la réalisation de chantiers ;
- destruction directe d'individus liée à la circulation automobile ;
- travaux ou restauration de ponts sans tenir compte de la présence des chauves-souris ;
- introduction d'espèces exotiques.

\* **La déprise agricole** : l'abandon du pastoralisme ou de la fauche entraîne une fermeture des milieux ouverts (prairies, clairières et pelouses), ce qui se traduit par une baisse de la diversité écologique.

\* **L'intensification agricole** : intensification de l'utilisation d'insecticides sur les cultures menaçant les chauves-souris, intensification des cultures à proximité des cours d'eau et boires entraînant une pollution de l'eau par ruissellement ...

## Définition des objectifs et stratégies

Au regard des facteurs précédemment identifiés 4 grands types d'objectifs ont été définis :

- les objectifs transversaux communs à tous les thèmes et tous les habitats ;
- les objectifs de gestion des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire ;
- l'animation, communication, pédagogie ;
- le suivi du programme d'actions des habitats et des espèces.

Chaque objectif est décliné en stratégies, c'est-à-dire les moyens choisis pour atteindre les objectifs. Sont ensuite définies les modalités d'intervention. Celles-ci sont présentées dans la troisième partie du document de synthèse.

**LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX**

OBJECTIFS TRANSVERSAUX	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
<b>maintien d'une dynamique fluviale active et d'un espace de mobilité</b>	Limitation des endiguements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la réglementation existante sur le DPF et les protections de berges</li> <li>- Limiter les protections de berges aux zones habitées et ouvrages d'art et utiliser, dans la mesure du possible, des techniques végétales</li> <li>- Eviter que les alluvions mobilisables ne soient piégées dans les anciennes carrières</li> <li>- Sensibilisation, concertation, surveillance</li> </ul>
	Préservation foncière des zones de dynamique majeures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnisation des propriétaires dans le cadre des nouveaux dispositifs réglementaires (Application de la Loi Développement des Territoires Ruraux)</li> <li>- Animation, acquisition foncière ou échanges fonciers suivis d'une mise en gestion agricole (si nécessaire)</li> </ul>
	Réflexion préalable à l'implantation des puits de captage pour l'AEP et déplacement éventuel des puits situés en zone d'érosion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation des impacts</li> <li>Analyse des solutions alternatives</li> <li>Evaluation des besoins, analyse de la faisabilité technique et financière</li> </ul>



OBJECTIFS TRANSVERSAUX (SUITE)	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
<p align="center"><b>Préservation de la qualité de l'eau de la rivière et des boires.</b> <b>Eviter les pollutions</b></p>	<p align="center">Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la ressource en eau</p>	<p>Extensification des cultures situées dans le périmètre Natura 2000 : reconversion de cultures, réduction des intrants, réduction des herbicides</p> <p>Préserver les zones prairiales dans le site</p> <p>Planter des dispositifs enherbés en bordure immédiate des habitats naturels d'intérêt communautaire (notamment aquatiques).</p> <p>Localisation pertinente de la jachère PAC.</p> <p>PM : Respect des prescriptions des SAGE à venir</p> <p>Toutes actions du PDRN favorables à la préservation de la ressource en eau.</p>
	<p align="center">Réduction des pollutions de sources industrielles et domestiques : mise aux normes des ouvrages publics et privés</p>	<p>PM : poursuite des actions engagées en matière d'amélioration des dispositifs d'assainissement</p> <p>PM : Application de la réglementation en vigueur</p> <p>PM : Respect des prescriptions des SAGE à venir.</p>
	<p align="center">Résorption des pollutions liées aux voiries et à l'entretien des espaces verts, lieux de loisirs</p>	<p>Gestion extensive des dépendances vertes des grandes infrastructures (voie SNCF, autoroutes).</p> <p>Sensibilisation des collectivités dans la limitation de l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts</p>

OBJECTIFS TRANSVERSAUX (SUITE)	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
<p align="center"><b>Maintien de l'alimentation en eau des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.</b></p>	<p align="center">Limiter l'enfoncement du lit</p>	<p>Favoriser la dynamique fluviale (cf. précédent). PM : plus d'extraction dans le lit mineur. Evolution des stations de pompage (étude d'incidences/Natura 2000/loi sur l'eau), soumises à autorisation</p>
	<p align="center">Maintien du niveau des nappes et d'un débit d'étiage</p>	<p>Maîtrise globale des usages de l'eau (SAGE). Encourager les économies d'eau (sensibilisation des usagers, actions réglementaires dans le cadre des PLU). Prise en compte des enjeux de la directive dans les différentes procédures (SAGE, etc...) - Contrôler le débit d'étiage permettant le développement des habitats de grève (soutien du débit d'étiage par le barrage de Naussac</p>
	<p align="center">Limiter les pompages directs dans les petits affluents, les boires et reculs</p>	<p>Application de la réglementation en vigueur. Pas de nouvelles autorisations sur ces sites (qui supposeraient une augmentation du débit pompé dans les boires).</p>
<p align="center"><b>Eviter les dégradations ponctuelles, la perturbation des habitats naturels et des espèces</b></p>	<p align="center">Organisation et gestion des usages</p>	<p>Activités récréatives : mise en œuvre d'un plan de fréquentation (définition et aménagement des accès et sentiers existants et à venir (voie verte), organisation de la fréquentation à venir à l'échelle globale du site en fonction de sa sensibilité) Coordination des actions et projets (Conseil général, Conseil régional, DDE, DIREN)</p>
<p>Mise en place d'une charte de bonne conduite et d'une information spécifique Signalétique adaptée</p>		
<p>Définition de règles spécifiques au site : - limitation des sports motorisés (recherche de sites plus appropriés, application de la réglementation en vigueur) - limitations des pratiques : manifestations non compatibles avec la préservation du site ;</p>		

LES OBJECTIFS TRANSVERSAUX (SUITE)	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Eviter la destruction directe et maintenir des zones tampons et des corridors pour préserver les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire des perturbations induites	Définir des réaménagements compatibles avec les enjeux du site	Application des prescriptions du schéma départemental des carrières (pas d'ouverture de nouvelles carrières dans le périmètre des nappes sensibles). Evaluation d'incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Coordonner les plans de réaménagement et la procédure Natura 2000.
	Limiter la mise en culture des terrains naturels ou semi-naturels et favoriser leur gestion extensive	Acquisitions, échanges fonciers, location Conventions de gestion agri-environnementale : Engagements Agri-Environnementaux dans le cadre des MAEt ou contrats Natura 2000 Evaluation préalable des incidences des opérations de défrichement et déboisement.
	Limiter l'extension urbaine et les constructions (voiries, projet de voie verte, bâtiments, équipements divers) sur le site	Evaluation d'incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire pour les projets Coordination des projets et procédures Evaluation environnementale des Plans et projets (ex : Voie verte : projet ayant le moins d'impact sur les habitats naturels et espèces)
	Limiter l'implantation de boisements artificiels	Mise en place de réglementations de boisement au niveau communal. Evaluation d'incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Acquisitions, échanges fonciers. Coordination des procédures et politiques
	Préservation des zones refuges et corridors biologiques	Préservation des boires déconnectés Préservation et gestion écologique des petits ruisseaux. Préservation du réseau de haies.

OBJECTIFS TRANSVERSAUX (SUITE)	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Eviter les dégradations ponctuelles des habitats et la perturbation des espèces	Lutte contre les déchets et réhabilitation des points noirs.	Opérations de nettoyage des sites pollués Communication, sensibilisation des usagers (cf. ci-après) Application de la réglementation en vigueur
	Lutte contre les espèces végétales envahissantes	Prévention/information contre les espèces envahissantes - Gestion appropriée des espèces indésirables colonisant les herbiers aquatiques (Elodée de Nutall, jussie, Azolla filiculoides) - Contrôle et suivi de l'évolution des peuplements de pestes végétales (Renouée du japon, Jussieu, Robinier faux-acacia notamment) Expérimentation de techniques de lutte
	Lutte contre les espèces animales envahissantes (Ragondin,...)	Piégeage, capture à privilégier par rapport à l'empoisonnement qui peut affecter le Castor et autres espèces
Prise en compte du document d'objectifs dans les autres politiques de l'Etat et des collectivités (infrastructures, développement, tourisme)	Formation et Information des services de l'Etat et des collectivités	Formation et diffusion d'une note d'information sur les enjeux du site NATURA 2000 et les prescriptions du document d'objectifs. (lettre d'info, Forum du Val d'Allier, ...) Application de la Directive cadre sur l'évaluation des plans et projets
Prise en compte des enjeux du site et articulation avec d'autres projets ou procédures concernant l'aménagement du territoire et l'environnement	Compatibilité des arrêtés de location du domaine public (hors activité chasse et pêche)	Prise en compte des enjeux de la directive dans les arrêtés

**LA GESTION DES HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Remarque : les objectifs transversaux sont fondamentaux pour la préservation des habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Leur respect constitue un préalable indispensable et indissociable des objectifs de gestion directe définis ci-après. La préservation de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté en particulier, qui est indispensable n'est pas re-mentionnée à chaque fois.

OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Préservation des forêts alluviales à bois tendre et à bois dur (91e0, 91f0)	Eviter la dégradation directe des habitats (remblaiement, décharge, plantations d'essences exotiques, peupleraies, débroussaillage, coupes rases, défrichement)	- Privilégier une gestion extensive des boisements
	Maintien en l'état des forêts en bon état de conservation	- Réglementation de boisement - Mise en compatibilité d'un programme d'entretien - Formation, information des organismes pratiquant des interventions (associations, collectivités)
	Restauration des forêts en état de conservation moyen à très mauvais	- Reconversion des grandes peupleraies de cultures en fin d'exploitation, en forêt alluviale - Reconquête de la forêt alluviale sur les boisements de robiniers par une gestion appropriée - Evolution naturelle des fruticées bien développées vers les forêts à bois dur - Reconquête de la forêt alluviale sur les boisements de robiniers par une gestion appropriée

OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Préservation des berges exondées (3270, 3130)	Limiter l'implantation d'une végétation pérenne sur grèves favorables à la végétation annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du fonctionnement hydraulique</li> <li>- Limitation des apports de nutriments</li> <li>- Limitation des pollutions</li> <li>- Prise en compte de ces enjeux dans le cadre des interventions, travaux d'entretien du DPF</li> <li>- Coordination des procédures (SAGE, Plan Loire, contrat de rivière...).</li> </ul>
	Eviter le piétinement excessif (pâturage, baignade, pêche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation</li> <li>- Aménagement de zones de plages pour la fréquentation du public</li> <li>- Mise en place de clôtures sur certains secteurs (cf. MAET)</li> <li>- Information des usagers des sites sensibles</li> </ul>
	Renaturation et gestion écologique des gravières et plans d'eau susceptibles d'accueillir l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprofilage des berges en pente très douce</li> </ul>
Préservation des herbiers aquatiques de boires closes (3150)	Maintien et restauration éventuelle d'habitats aquatiques (dans les bras morts et annexes hydrauliques) en compatibilité avec les habitats d'intérêt communautaire et les habitats d'espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du fonctionnement hydraulique</li> <li>- Limitation des apports de nutriments</li> <li>- Limitation des pollutions</li> <li>- Gestion écologique des reculs (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active) et gestion appropriée sur les herbiers aquatiques</li> </ul>
	Renaturation et gestion écologique des gravières et plans d'eau accueillant, ou susceptibles d'accueillir, l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion piscicole et gestion de la végétation appropriée des gravières</li> </ul>

OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Préservation des herbiers aquatiques de boires closes (3150)	Restauration écologique et hydraulique éventuelle (après étude) de reculs et boires (dans les secteurs qui ne sont plus soumis à une dynamique active) (en coordination avec actions menées par les pêcheurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection d'annexes hydrauliques intéressantes à restaurer et lancement d'étude de faisabilité</li> <li>- Sensibilisation des pêcheurs</li> </ul>
Préservation des pelouses sèches alluviales et favoriser leur extension (6210)	Restauration et entretien de pelouses sèches alluviales embroussaillées et très peu représentées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les parcelles agricoles cf. MAET</li> <li>- Pour les champs captants : continuer la mise en place d'une gestion écologique compatible avec la préservation de la ressource en eau (Convention de gestion avec l'organisme responsable du site)</li> </ul>
Préservation des mégaphorbiaies	Maintien des mégaphorbiaies existantes sur le site	- Absence d'intervention
Préservation et restauration des pelouses sèches mesoxérophiles (6210) et des dalles rocheuses (8230)	Restauration et reconquête des dalles rocheuses et des pelouses sèches sur coteau et entretien minimum	- Entretien et réouverture mécanique et éventuellement mise en place d'un pâturage (cf. MAET si exploitant agricole ou contrat Natura 2000)
Préservation et restauration des prairies de fauche (6510)	Maintien des prairies naturelles (15 ha)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de boisement, pas de retournement pour mise en culture</li> <li>- Entretien par fauche et, si possible, maintien d'une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes-refuges, petits îlots).</li> <li>- Possibilité d'un pâturage extensif sur les regains en arrièr-saison si ne débute qu'en août pour une fauche fin juin</li> <li>- Limiter les amendements pour éviter l'eutrophisation : une trop forte fertilisation en affaiblit la valeur écologique</li> </ul>
Préservation des pelouses alluviales a armoise champêtre et fétuque de Léman (6210-38)	Préservation et restauration des pelouses alluviales par une gestion active mais extensive	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aucune gestion ou entretien extensif (fauche ou pâturage) pour bloquer la dynamique végétale</li> <li>- Réouverture de certains secteurs de pelouses très fermés (enfrichement, boisement)</li> </ul>

OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Préservation des espèces et habitats d'espèces	Préserver l'habitat des insectes d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne)	- Non gestion des boisements ou gestion extensive des forêts de bois dur : maintien d'îlots de vieillissement dans les forêts en bon état de conservation tels que les secteurs de la confluence Allier-Senouire, de Précaillé, du méandre des Granges.
	Préserver l'habitat du Castor d'Europe (ressources alimentaires et libre circulation)	- Maintien des forêts alluviales à bois tendre et de zones arbustives à saules et peupliers (au moins une bande de 5 m en contact avec le cours d'eau) - Maintien de la libre circulation de l'animal - Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les Ragondins avec la préservation du Castor : Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
	Conserver des habitats attractifs pour la Loutre d'Europe (présente sur les affluents)	- Veiller à la non-fragmentation des habitats et au maintien de corridors pour la recolonisation de cette espèce en cours - Maintien de la libre circulation de l'animal - Maintien de lieux refuges sans fréquentation (îlots de vieillissement) le long des cours d'eau (ripisylves peu entretenues, mégaphorbiaies et arbustes épineux). - Mise en compatibilité des moyens de lutte contre les Ragondins avec la préservation de la Loutre : Privilégier et encourager les méthodes de capture sélectives (cage-piège)
	Préserver l'habitat des chauves-souris	- Préservation des habitats prairiaux et éléments du bocage (haies, ripisylves) - Encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres (haies, ripisylves étroites) - Maintien d'habitats forestiers diversifiés - Préservation des gîtes existants - Préserver les ponts par un travail en partenariat avec les organismes de gestion (DDE, SNCF, RFF)



OBJECTIFS DE GESTION DES HABITATS NATURELS	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
Préservation des espèces et habitats d'espèces	Maintenir un habitat favorable aux poissons dans les affluents (Chabot, Lamproie de Planer)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la quantité et la qualité de l'eau</li> <li>- Ne pas implanter de nouveaux obstacles à la circulation (remontée ou dévalaison) des poissons migrateurs (reproducteurs et juvéniles), ou rétablir la libre circulation à travers un dispositif adapté.</li> <li>- Préservation des zones de frayères</li> <li>- Améliorer les dispositifs existants (suivi du dispositif sur Vieille-Brioude, barrage Brioude)</li> </ul>
	Maintien de l'habitat de la Bouvière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation des reculs connectés favorables à la Bouvière</li> <li>- Préserver les populations de Moules d'eau douce qui sont indispensables à la reproduction de la Bouvière</li> </ul>
	Préserver les habitats favorables aux libellules	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration écologique des petits cours d'eau rectilignes (Vendage)</li> <li>- Maintien de l'ensoleillement des petits cours d'eau et des herbiers aquatiques favorables à l'Agrion de mercure : Gestion douce des ruisseaux (Vendage) si nécessaire, réalisation des interventions par tronçon et à une période favorable</li> <li>- Maintien de la qualité des milieux aquatiques et riverains</li> </ul>
	Mieux connaître la répartition des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des espèces sur le site</li> </ul>

**ANIMATION, COMMUNICATION, PEDAGOGIE**

OBJECTIFS ANIMATION COMMUNICATION, PEDAGOGIE	STRATEGIE	MODALITES D'INTERVENTION
<b>Animation et suivi de la mise en œuvre du programme Natura 2000</b>	Choix d'une structure coordinatrice pour la mise en œuvre des actions spécifiques à Natura 2000	Création d'un poste d'animateur et affectation de moyens techniques et financiers Réunion de comité de pilotage et de groupes de travail restreints
<b>Communication/information</b>	Mise en place d'outils de communication à destination des usagers (grand public) et riverains	Elaboration d'un plan de communication pour définir les médias les plus adaptés (Publication d'une lettre d'information, Communication dans la presse ...) Poursuite de la "lettre Natura 2000" Forum du Val d'Allier : échange d'expériences (économiques, environnementales, touristiques) - Informations des usagers sur les espèces exotiques envahissantes
	Communication à l'attention des porteurs de projets (Etat, collectivités, associations, privés)	Poursuite de la "lettre Natura 2000" Faire figurer les conclusions du document d'objectifs dans le « porter à connaissance » des documents d'urbanisme
	Communication ciblée auprès de groupes spécifiques d'usagers	Promeneurs et Randonneurs Pêcheur et chasseurs (en complément des actions déjà menées par les associations) Pratiquants du canoë-kayak Information des agriculteurs concernés par la DDAF dans le cadre des déclarations PAC Information des industriels
<b>Pédagogie à l'environnement</b>	Intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, en cours ou en projet.	Projets pédagogiques auprès du public scolaire et des familles (formation d'intervenants ou mise à disposition d'outils pédagogiques) Signalétique d'interprétation. Forum du Val d'Allier

**SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION, DES HABITATS ET DES ESPECES**

<b>OBJECTIFS DE SUIVI</b>	<b>STRATEGIE</b>	<b>MODALITES D'INTERVENTION</b>
<b>Améliorer la connaissance des habitats et espèces du site</b>	assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Suivi statistique du niveau de réalisation</li><li>- Evaluation de l'impact environnemental</li><li>- Evaluation de la qualité de la mise en œuvre du docob</li></ul>

## PRESENTATION DES ACTIONS

## THEME I : LA CHARTE NATURA 2000

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Oeuvre	Coût € HT
	<b>Charte Natura 2000</b>	Donner à l'ensemble des usagers, ayants droits et gestionnaires un cadre commun pour les pratiques et interventions sur le site.	Les adhérents devront veiller à ce que leurs activités et pratiques, qu'elles soient agricoles, sylvicoles, de loisirs ...ou toute autre activité pouvant avoir un impact sur le site, soient exercées de manière durable et respectueuse des habitats naturels et espèces.	Structure animatrice à définir	Maintien des bonnes pratiques

## THEME II : LES CONTRATS NATURA2000 FORESTIERS

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
F22703 **	Mise en place de régénérations dirigées	Conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire	Mise en œuvre de régénérations dirigées sur les habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.	Propriétaire ou ayant-droit de parcelles boisées	-
F22706 **	chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Réhabilitation ou recréation de ripisylves et forêts alluviales pour améliorer les boisements en place	Structuration du peuplement Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : bouturage, dégagements, protections individuelles Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique	Propriétaire ou ayant-droit de parcelles boisées	-
F22711 *	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Elimination ou limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable	<b>Elimination</b> (supprimer tous les spécimens de la zone considérée) <b>Limitation</b> (réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable).	Propriétaire ou ayant-droit de parcelles boisées	-

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
F22715 *	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	Améliorer les conditions écologiques de peuplements forestiers au profit d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation d'un site	Dégagement de taches de semis acquis Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes Protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés	Propriétaire ou ayant-droit de parcelles boisées	-

## THEME III : LES MESURES AGRIENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES (MAET)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
AU_VALB_H E 1 ***	Limitation de la fertilisation des prairies de fauche	Favoriser le maintien des prairies Préserver la qualité de l'eau de la rivière et les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.	Diagnostic d'exploitation Maintien des prairies et entretien par fauche Limitation de la fertilisation à 90 UN Remise en état après crues	agriculteurs	132,86 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)
AU_VALB_ HE 2 ***	Limitation de la fertilisation des prairies de fauche	Favoriser le maintien des prairies de fauche	Diagnostic d'exploitation Maintien des prairies et entretien par fauche Enregistrement des pratiques Limitation de la fertilisation à 60 UN Remise en état après crues	agriculteurs	197,26 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)
AU_VALB_HE 3 ***	Limitation de la fertilisation des prairies pâturées	Favoriser le maintien des prairies pâturées	Diagnostic d'exploitation Maintien des prairies Maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux Limitation de la fertilisation à 60 UN Remise en état après crues	agriculteurs	180,26 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)
AU_VAL B_HE 6 **	Absence de fertilisation des prairies pâturées	Favoriser le maintien des prairies pâturées et/ou fauchées	Diagnostic d'exploitation Absence de fertilisation Remise en état après crues	agriculteurs	244 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
AU_VAL B_HE 5	<b>Absence de fertilisation des pelouses sèches</b>	Favoriser le maintien des pelouses sèches sur coteaux sur	Diagnostic d'exploitation Maintien de l'ouverture du milieu Absence de fertilisation	agriculteurs	299 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)
AU_VAL B_HE 6 ***	<b>Absence de fertilisation des pelouses sèches alluviales</b>	Favoriser le maintien des pelouses sèches alluviales	Diagnostic d'exploitation Remise en état après crues Absence de fertilisation	agriculteurs	244 €/ha/an (+96 €/ha/an de diagnostic d'exploitation)
AU_VALB_CU 1 **	<b>Reconversion en surfaces en herbe</b>	Inciter les exploitants agricoles à implanter et entretenir des couverts herbacés pérennes dans des zones où il y a un enjeu environnemental important. Favoriser le maintien voire la restauration de la biodiversité Protection des eaux et du paysage	Diagnostic d'exploitation Création d'un couvert herbacé Remise en état après crues	agriculteurs	<b>267 €/ha/an</b> <b>plafond : 450 €/ha/an</b>
AU_VALB_ RI 1 **	<b>Entretien des ripisylves</b>	Gestion douce de la ripisylve pour en préserver la richesse et les fonctions	Respect d'entretien léger, d'élagage doux pour la strate arborée du côté de la parcelle, avec maintien de sections de non intervention Maintien des arbres morts s'ils ne menacent pas la sécurité des biens et des personnes (clôtures)	agriculteurs	0.99 €/ml/an
AU_VAL B_AR 1 **	<b>Entretien des arbres isolés</b>	Gestion et entretien des arbres isolés pour maintenir le potentiel d'accueil pour la faune	L'entretien des arbres doit être réalisé au moins une fois dans les cinq ans du contrat.	agriculteurs	3.47 €/arbre/an
AU_VAL B_HA 1 **	<b>Entretien des haies</b>	Favoriser la biodiversité	Diagnostic d'exploitation Entretien des haies d'un seul coté	agriculteurs	<b>0.19 €/ml</b>

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
AU_VAL B_HA 2 B_**	Entretien des haies	Favoriser la biodiversité	Diagnostic d'exploitation Entretien des haies des deux cotés	agriculteurs	0.34 €/ml

## THEME IV : LES CONTRATS NATURA2000 NON AGRICOLES NON FORESTIERS

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
A32301	chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage	Ouverture de surfaces moyennement embroussaillées au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et maintien de leur fonctionnalité écologique	Débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits	Non agriculteurs	
A32303 R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	Maintenir l'ouverture de milieux, et favoriser la constitution de mosaïques végétales Adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux	Entretien d'équipements pastoraux Fauche des refus	Non agriculteurs	
A32304 R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	Entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole	Fauche manuelle ou mécanique Transport des matériaux évacués	Non agriculteurs	
A32305 R *	Chantier d'entretien par girobroyage ou débroussaillage léger	Limiter ou contrôler la croissance de certaines tâches arbustives ou des végétaux particuliers	Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des souches et grumes Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux Débroussaillage, girobroyage, fauche Exportation des produits	Non agriculteurs	



N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
A32310 R *	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	Entretien des marais inondés voire des rivières	Faucardage manuel ou mécanique Coupe des roseaux Evacuation des matériaux	Non agriculteurs	
A32311R *	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	Réhabilitation ou recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive	Structuration du peuplement Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation avec des essences adaptées, bouturage, dégagements, protections individuelles Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique	Non agriculteurs	
A32313 P *	Chantier ou aménagement de lutte contre l'envasement	lutter contre l'envasement et préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.	Décapage du substrat Evacuation des boues Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants	Non agriculteurs	
A32315 P *	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	Réhabilitation ou reconnexion des annexes hydrauliques afin d'améliorer le statut de conservation des espèces ou la représentativité et la naturalité des habitats	Enlèvement de digues, reconnexion ... sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau, enlèvement raisonné des embâcles Barrage-seuil, passages busés sous chaussée pour le soutien du niveau de la nappe Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage, modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour Ouverture des milieux (faucardage de la végétation aquatique, enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation)	Non agriculteurs	

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
A32316 P ***	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	Favoriser la diversité des écoulements, la nature des fonds et les hauteurs d'eau Privilégier la conservation d'un lit dynamique et varié	Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements Déversement de graviers Protection végétalisée des berges	Non agriculteurs	
A32317 P ***	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	Conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats	Effacement des ouvrages Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible Installation de passes à poissons	Non agriculteurs	
A32318P *	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	Entretien des bancs de graviers et atterrissements pour limiter les risques d'embâcles en cas de crue Favoriser le développement de la végétation annuelle du Chenopodium rubri.	Dévégétalisation : bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux, dévitalisation par annélation, dessouchage Enlèvement des grumes (débardage) Scarification	Non agriculteurs	
A32319 P *	Restauration de frayères	Restaurer des conditions favorables pour la reproduction des poissons	Restauration de zones de frayères Curages locaux Achat et régalage de matériaux	Non agriculteurs	
A32320 R ***	Chantier d'élimination ou de délimitation d'une espèce indésirable	Maintenir les habitats naturels dans un bon état de fonctionnement (diversité, attractivité)	<b>Elimination</b> (supprimer tous les spécimens de la zone considérée) <b>Limitation</b> (réduire la présence de l'espèce indésirable en deçà d'un seuil acceptable).	Non agriculteurs	

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
A32326 *	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Favoriser des comportements plus respectueux Sensibiliser	Conception et fabrication de panneaux Entretien des équipements d'information	Non agriculteurs	

## THEME V : LES AUTRES ACTIONS DU DOCOB : ANIMATION, COMMUNICATION-INFORMATION-FORMATION (AC)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
AC1 ***	<b>Structure d'animation</b>	Animer le document d'objectifs Coordonner les actions Assister les porteurs de projet	Désignation d'une structure animatrice, embauche d'un animateur Mobilisation de moyens techniques pour la mise en œuvre et le suivi des actions	Structure animatrice à définir	Investiss <sup>t</sup> : 3000€ Fonction <sup>t</sup> : 240 000€ (40 000€/an)
AC2 ***	<b>Comité de suivi du site Natura 2000 Val d'Allier Limagne Brivadoise</b>	Garder une réflexion locale sur la protection et la gestion du site, coordonner les actions avec les politiques ou projets locaux. Examiner les cas de conflits	Maintien du comité de pilotage du site qui deviendra comité de suivi, constitué de représentants des usagers, gestionnaires et habitants, des collectivités locales, des services de l'état (adaptation éventuelle de sa composition).	Propriétaires, usagers, Associations, Collectivités, services de l'Etat. Etablissements publics	Pas de coût sup.
AC3 ***	<b>Recensement et information des propriétaires et exploitants concernés</b>	Animation, Information, Communication	Identification de l'ensemble des propriétaires privés concernés par le site Natura 2000 et information.	Structure d'animation Services du cadastre	Investiss <sup>t</sup> : 2500 €
AC4 **	<b>Organisation d'un Forum annuel sur le Val d'Allier</b>	Informé, former et coordonner les projets sur le site, en cohérence avec la préservation du site	Organisation d'une journée par an permettant la rencontre de l'ensemble des acteurs concernés par le site et le grand public.	A définir	-
AC5 ***	<b>Mise en place d'une information spécifique à destination des usagers du site</b>	Communication, information et sensibilisation	* Contenu : Enjeux et sensibilité du site ; Code de bonne conduite à adopter par chaque pratiquant. * Publics cibles : chasseurs et pêcheurs, promeneurs et randonneurs, pratiquants de sports motorisés, de Canoë-kayak	Structure d'animation.	6 000 €

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
AC6 ***	Interventions foncières	Préservation de la dynamique fluviale Préservation des zones naturelles riveraines existantes Préservation de la fonctionnalité des espaces	Acquisitions des parcelles hors DPF abritant des habitats d'intérêt communautaire ou soumis à érosion et situés dans le site Natura 2000.  Location des terrains_(zones noyaux ou prairies des zones tampon) privés par le biais d'un bail civil ou emphytéotique ou des terrains du domaine public fluvial  Convention de gestion entre les propriétaires et les gestionnaires des terrains.	Collectivités ou d'organismes comme CEPA, LPO...	Investiss <sup>t</sup> : 300 000 € pour 100 ha


## THEME VI : LES AUTRES ACTIONS DU DOCOB : SUIVI DU DOCOB (CS)

N°	Action	Objectifs principaux	Principe	Mise en Œuvre	Coût € HT
CS1 ***	suivi de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Assurer la surveillance de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire Améliorer la connaissance du site.	Le suivi des habitats consiste à mesurer, ou décrire régulièrement, l'état de conservation des habitats pour lesquels le site sera désigné : synthèse des indicateurs d'état de conservation avec un protocole de suivi adapté à chaque espèce doit être mis en place.	CEPA, CBNMC	39 750 €HT
CS2 ***	Suivi des actions du docob	Evaluation des incidences des mesures sur l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, et notamment de la contribution de Natura 2000 à la réalisation des objectifs spécifiés	Suivi statistique du niveau de réalisation Evaluation de l'impact environnemental (lien avec le suivi des espèces et des habitats); Evaluation de l'impact sur les activités économiques - Evaluation de la pertinence du programme Evaluation de la qualité de la mise en œuvre	Animateur et services de l'état (DDAF), organisme neutre (bureau d'études, universitaire)	17 500 €HT pour 6 ans


## PROGRAMMATION DES ACTIONS

Le présent document d'objectif est défini pour une durée de 6 ans.


Le tableau ci-après présente les actions dans leur ordre chronologique de mise en œuvre ainsi que les principaux interlocuteurs concernés pour la maîtrise d'ouvrage. L'échéancier pourra évoluer suivant les moyens techniques, financiers ou humains mobilisables.

Phases	Actions	Structure Animatrice	Services de l'Etat	Collect. Locales	Autres partenaires
<b>① Les actions déjà engagées à poursuivre</b>					
	<b>Mesure AC6 : Interventions foncières</b>				CEPA (Plan Loire)
	<b>Mesure F22711 : Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable</b> <b>Mesure A32320 R : Chantier d'élimination ou de délimitation d'une espèce indésirable</b>				CEPA
<b>② Les actions transversales à engager dès maintenant et à poursuivre tout au long du programme</b>					
	<b>Mesure CP1 : Information des services de l'Etat et collectivités, rappel de la réglementation</b>				
	<b>GE1 - Préservation de la qualité des eaux</b>				

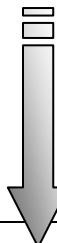
### ③ Structuration de la maîtrise d'ouvrage



Phases	Actions	Structure Animatrice	Services de l'Etat	Collect. Locales	Autres partenaires
	Mesure <b>AC2</b> : Comité de suivi du site Natura 2000 Val d'Allier Limagne Brivadoise <i>Installation du comité de suivi pour désignation de la structure d'animation</i>				
	Mesure <b>AC1</b> : Désignation de la Structure d'animation				

## ④ Actions prioritaires

	<b>Mesure AC3 : Recensement et information des propriétaires et exploitants concernés</b>				
	<b>Mesure CP1 : Information des services de l'Etat et collectivités, rappel de la réglementation</b>				
	Mesure AC4 : Forum Val d'Allier Limagne Brivadoise				
	Mesure AC5 : Communication ciblée auprès de groupes d'utilisateurs spécifiques				

## ⑤ Actions à engager dans un second temps

	<b>Actions annuelles de gestion à engager</b>				
	<b>Actions forestières</b>	Partenariat animation			ONF, CRPF
	<b>Actions agricoles</b>	Partenariat animation			Chambre d'agriculture
	<b>Actions non agricoles non forestières</b>	Partenariat animation			

Phases	Actions	Structure Animatrice	Services de l'Etat	Collect. Locales	Autres partenaires
	<b>Définition des protocoles de suivi</b>				
	<b>Mesure CS1</b> : Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire				Organismes scientifiques
	<b>Mesure CS2</b> : Suivi des actions du DOCOB				
<b>© Actions à engager dans un 3<sup>ème</sup> temps ou en fonction de l'émergence de projets ou en fonction des besoins</b>					
	<b>Mesure CP2</b> : Gestion différenciée des dépendances des grandes infrastructures et espaces publics (communes, collectivités, Etat, SNCF)				
	<b>Mesure CP3</b> : Elaboration d'un schéma d'aménagement des activités de loisirs liées à la rivière				



## **MOSAIQUE Environnement**

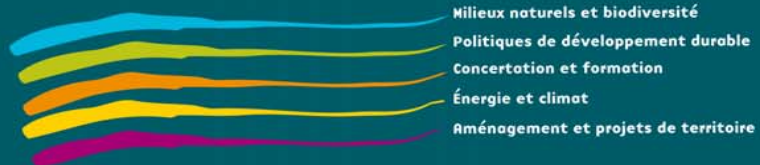
111 rue du 1<sup>er</sup> mars 1943

69100 VILLEURBANNE

Tel 04 78 03 18 18 – Fax 04 78 03 71 51

[agence@mosaique-environnement.com](mailto:agence@mosaique-environnement.com)

Site internet [mosaique-environnement.com](http://mosaique-environnement.com)



[mosaique-environnement.com](http://mosaique-environnement.com)